

Le 3 avril 2017

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **TROISIÈME jour du mois d'AVRIL de l'an deux mille DIX-SEPT**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper ainsi que Messieurs Pierre Martineau, Dany Brodeur, Christian Laporte et George Charles Atkin.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 38 personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

17-04-784

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification proposée.

ADOPTÉE

17-04-785

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu*

QUE le procès-verbal du 6 mars 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2016 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier pour l'année 2016 ainsi que le rapport du vérificateur externe effectué par *Jérémy Joyal-Deslandes, CPA inc.*, lesquels seront transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le tout conformément aux articles 176.1, 176.2 et 966.3 du Code municipal du Québec.

5. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

6. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Jean-François Leblanc : nouveau conseiller au développement économique en remplacement de Jean-Charles Bellemarre.
- Une tournée des municipalités aura lieu au printemps pour expliquer le mode de fonctionnement, l'éventail de services et les fonds et aussi voir les besoins de la communauté.

COMITÉ CULTUREL

- Nouvelle application : « Typiquement Memphrémagog »

TRANSPORT ADAPTÉ /COLLECTIF

Toutes les municipalités concernées ont transmis leur résolution, donc nous avons maintenant accès à ce service.

AMÉNAGEMENT

Une consultation publique aura lieu le 13 avril à 18h30 à la MRC concernant le projet de règlement 21-16 modifiant le schéma d'aménagement (secteur North-Hatley).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- La date limite pour la commande d'arbustes 16 mai à midi. La municipalité devra aller chercher sa commande vendredi le 26 mai en am.
- Gala des bons coups 2017 : 16 projets présentés dont 6 provenant des ICI et 10 des municipalités.
- Résolution au MDDELCC concernant les lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage. Selon ces lignes, on ne pourrait plus utiliser de sacs compostables du fait que la décomposition se fait en anaérobie et crée des odeurs.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Poste de la SQ : le règlement d'emprunt 14-16 a été approuvé par le MAMOT

6 soumissions ont été reçues dont la plus basse provenant de Gérateck est conforme.

VARIA

- Orford : hiver exceptionnel, un plan d'action sera déposé bientôt.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Une citoyenne intervient pour manifester son désaccord avec l'usage de la location à court terme.

Une autre citoyenne fait part au conseil municipal des coupures de l'hôpital de Magog et souhaite que l'information soit diffusée.

Il est également question du matériel pris pour le rechargement, le ruisseau Lemieux et le lavage des bateaux au lac Lovering.

8. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de mars 2017 est déposé aux membres du conseil.

9.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport du mois de mars 2017 est déposé aux membres du conseil.

9.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 mars dernier est déposé aux membres du conseil.

17-04-786

9.4 Demande de dérogation mineure - 460 chemin Alger Nord, lot 4 923 434

ATTENDU QUE la propriétaire du lot 4 923 434 situé au 460 chemin Alger Nord demande une dérogation mineure afin de permettre que l'agrandissement projeté sur le bâtiment principal puisse être implanté à 15 mètres de la ligne des hautes eaux alors que la réglementation requiert 18 mètres lorsque le bâtiment est protégé par droits acquis, afin de permettre un agrandissement de 55,7% alors que la réglementation autorise 50% et afin de modifier la hauteur du bâtiment existant en ajoutant 15'-1" dans la bande de protection riveraine alors que la réglementation n'autorise aucune modification de ce type dans la rive, le tout conformément au *Règlement de zonage numéro 212-2001*, à l'article 3.6;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal de refuser la présente demande de dérogation mineure telle que présentée;

ATTENDU QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001* et qu'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 17 mars dernier;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu***

QUE le conseil municipal appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse la présente demande de dérogation mineure telle que présentée, au motif que le conseil désire s'assurer qu'une nouvelle fondation ne sera pas requise, avec rapport d'un ingénieur à l'appui, afin que le CCU réétudie le dossier et ce, sans frais.

ADOPTÉE

9.5 Règlement no 407-2017 amendant le règlement 404-2017– Avis de motion

Le conseiller Christian Laporte donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 407-2017 amendant le règlement 404-2017 sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet d'amender le règlement 404-2017 afin de délimiter la portion du chemin Kohl visé par le règlement.

10. ENVIRONNEMENT

17-04-787

10.1 Échantillonnage des tributaires 2017

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement recommande au conseil les stations d'échantillonnage suivantes sur le territoire en 2017, soient:

- Lemieux - avec mesure du carbone organique
- Fitch 4A
- Fitch 3D
- Fitch 3A
- Georgeville 1

CONSIDÉRANT QUE les frais pour cet échantillonnage des tributaires sont de 250 \$ par station, en plus d'un montant additionnel de 100 \$ pour l'échantillonnage pour mesurer le carbone organique à la station Lemieux;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil accepte d'échantillonner les stations énumérées ci-dessus et autorise une dépense approximative de 1 350 \$. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 47000 951.

ADOPTÉE

17-04-788

10.2 Formation sur les situations/clientèle difficiles

ATTENDU QUE l'inspectrice en environnement a démontré son intérêt à participer à une formation intitulée "Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles" offerte par la COMBEQ;

ATTENDU QUE la formation s'adresse aux inspecteurs municipaux qui doivent gérer de telles situations pour apprendre à bien gérer leurs émotions;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'inscription d'Isabelle Rioux, inspectrice en environnement, à la formation intitulée "Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles" offerte par la COMBEQ le 11 avril prochain à St-Jean-sur-Richelieu au coût de 289 \$ taxes en sus.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 47000 454 et 02 47000 310.

ADOPTÉE

17-04-789

10.3 Adhésion à Cogesaf

ATTENDU QUE l'organisme Cogesaf est le conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion sont de l'ordre de 75 \$ annuellement;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'adhésion et le paiement de 75 \$ pour couvrir les frais d'adhésion à cet organisme et nomme le conseiller Christian Laporte à titre de représentant pour la municipalité.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 11000 494.

ADOPTÉE

17-04-790

10.4 Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité Canton de Stanstead ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Memphrémagog et le lac Lovering;

ATTENDU QUE les patrouilleurs nautiques, Sabrina Asselin-Généreux, Isaac Martin, Anthony Leroux, Antoine Lefebvre, Audrey Boulanger et Guillaume Dubé sont embauchés pour la saison 2017 pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Memphrémagog et le lac Lovering;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :

Pour les lacs Memphrémagog
et Lovering

- *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
- *Règlement sur les petits bâtiments*
- *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
- *Règlement sur les bouées privées*
- *Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*
- *Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (Loi sur la qualité de l'environnement)*
- *Règlement sur le domaine hydrique de l'État (Loi sur les terres du domaine de l'État)*

Pour le lac Memphrémagog :

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE les patrouilleurs nautiques, Sabrina Asselin-Généreux, Isaac Martin, Anthony Leroux, Antoine Lefebvre, Audrey Boulanger et Guillaume Dubé soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2017.

ADOPTÉE

17-04-791

10.5 Nomination des personnes chargées de l'application des règlements concernant les rampes de mise-à-l'eau de Georgeville et Fitch Bay

ATTENDU QUE la municipalité doit prévoir par résolution du conseil municipal les personnes qui seront chargées de l'application des règlements concernant les rampes de mise-à-l'eau de Georgeville et Fitch Bay, le tout en vertu de l'article 32 du règlement no 298-2007 sur l'utilisation du Quai de Georgeville ainsi que de l'article 2 paragraphe h) du règlement no 227-2002 concernant les nuisances contre l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil nomme Mme Maryse Lévesque, M. Gaétan Lessard ainsi que M. Jean Plante à titre de personnes chargées de l'application des règlements no 298-2007 et ses amendements sur l'utilisation du Quai de Georgeville et no 227-2002 ainsi que ses amendements, concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes pour la rampe de mise-à-l'eau de Fitch Bay, au parc Forand.

ADOPTÉE

10.6 Règlement no 406-2017 intitulé "Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité" – Avis de motion

La conseillère Janet Cooper donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 406-2017 intitulé "Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité" sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de déterminer le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

11. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

17-04-792

11.1 Contrat de rechargement de chemins de la municipalité

ATTENDU QUE la directrice générale est allée en appel d'offre public pour la fourniture de matériel relativement au rechargement des routes non asphaltées de la municipalité, et ce à raison de plus ou moins 15 000 tonnes de pierres concassées;

ATTENDU QUE la directrice générale accompagnée de deux témoins, a procédé à l'ouverture publique des soumissions en date du 31 mars dernier;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois soumissions à ce titre, lesquelles sont décrites comme suit, prix de la tonne métrique, taxes en sus;

- **Construction Goudreau inc. :** 16,60 \$
- **Construction Couillard Ltée:** 17,50 \$
- **Sintra inc.:** 17,15 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse étant non-conforme au devis, la deuxième soumission plus basse conforme étant celle de Sintra;

Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin

Appuyé par le conseiller Dany Brodeur

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat pour la fourniture de matériel relativement au rechargement des routes non asphaltées de la municipalité à la compagnie Sintra Inc. à raison de 17,15 \$ de la tonne métrique, taxes en sus, et ce à raison de plus ou moins 15 000 tonnes de pierres concassées.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02-32000-621.

ADOPTÉE

17-04-793

11.2 Contrat - Nivelage de chemins

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des offres de service sur invitation pour le nivelage de chemins de la municipalité;

ATTENDU QUE les soumissions (4) reçues ont été ouvertes publiquement le 27 mars dernier et que les trois plus basses étaient toutes du même montant et conformes;

ATTENDU QUE conformément à la loi, un tirage au sort a été effectué en présence de ces trois soumissionnaires le 31 mars dernier et que c'est la compagnie Construction Couillard Ltée qui a été pigée;

Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin

Appuyé par le conseiller Dany Brodeur

Il est résolu

QUE le conseil municipal octroie le contrat de nivelage des chemins municipaux à la firme Construction Couillard Ltée, au montant de 120 \$ / heure, taxes en sus, et ce à raison de plus ou moins 74 kilomètres.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 32014 521.

ADOPTÉE

17-04-794

11.3 Descriptions techniques en vue de servitudes - ponceau 2579

ATTENDU QUE des travaux d'envergure pour le ponceau 2579 sis sur le chemin Magoon Point doivent être effectués cet été;

ATTENDU QUE lesdits travaux devront se réaliser en partie sur la propriété de deux citoyens, deux servitudes seront donc nécessaires et par conséquent, il faut procéder à la description technique par des arpenteurs;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil accorde la dépense approximative de 1 500\$ relativement à la préparation des descriptions techniques nécessaires en vue d'une servitude en faveur de la municipalité pour les travaux à être effectués pour le ponceau 2579 sur Magoon Point.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 32000 420.

ADOPTÉE

17-04-795

11.4 Mandat d'excavation pour le raccordement de deux propriétés au réseau d'égout municipal

ATTENDU QUE le règlement no 347-2013 prévoit que " les travaux de raccordement ou de disjonction avec les conduites publiques des conduites privées et des entrées d'eau et d'égout et leur entretien sont effectués par la municipalité et ce, aux frais du propriétaire ";

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics a demandé des soumissions pour l'exécution de ces travaux, dont une propriété se situe sur le chemin McGowan et l'autre sur le chemin Cedar Cliff;

ATTENDU QUE les soumissions de la compagnie *Germain Lapalme et Fils inc.* s'avèrent à être les plus avantageuses;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil accepte les offres de services pour les travaux de raccordement des conduites privées d'égout sanitaire avec les conduites publiques de la compagnie *Germain Lapalme et Fils inc.* pour un montant de 1 525\$ taxes en sus pour le chemin Cedar Cliff ainsi que de 1 815\$ taxes en sus pour le chemin McGowan.

ADOPTÉE

17-04-796

11.5 Dépôt relativement au raccordement au réseau d'égout municipal - règlement 263-2004

ATTENDU QUE le règlement no 263-2004 prévoit à son article 3 que le propriétaire désirant procéder au branchement au réseau d'égout municipal doit verser à la municipalité avant le début des travaux une somme fixée par résolution du conseil municipal;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil fixe le montant du dépôt à raison de 50% du montant de la soumission de l'entrepreneur choisi par la municipalité qui exécutera les travaux.

ADOPTÉE

17-04-797

11.6 Amendement à la résolution 17-03-767

ATTENDU QUE le conseil approuvait la reddition de comptes 2016 relativement au transport adapté - volet souple du MTQ en mars dernier, tel qu'il appert de la résolution no 17-03-767 et qu'il y a lieu de la modifier;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil amende la résolution no 17-03-767 afin de retirer ce paragraphe:

"ATTENDU QUE la municipalité a reçu à ce titre pour l'année 2016 une subvention du MTQ de l'ordre de 1 219 \$";

pour le remplacer par celui-ci:

"ATTENDU QUE la municipalité a reçu à ce titre pour l'année 2016 une subvention du MTQ";

ADOPTÉE

12. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

17-04-798

12.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de mars et avril 2017, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 157 174,25 \$
Total des comptes à payer: 53 033,04 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de mars 2017, à savoir:

Salaires des employés	28 047,83 \$
Salaires des élus	4 586,45 \$
Chef Pompier	972,95 \$
CCU	117,81\$

ADOPTÉE

12.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale 125,00 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures 5 743,49 \$
- Rapport du chef pompier 753,52 \$

12.3 Inscription de la directrice générale au Congrès de l'ADMQ

Le sujet a été retiré de l'ordre du jour.

17-04-799

12.4 Formation pour les directeurs généraux locaux et de MRC

ATTENDU QUE l'ADMQ offre une formation en avril prochain concernant la décentralisation et l'octroi de pouvoirs aux municipalités;

ATTENDU QUE la directrice générale a démontré son intérêt à participer à cette formation;

Il est proposé par le conseiller Christian Laporte

Appuyé par le conseiller Dany Brodeur

Il est résolu à la majorité (4 pour, 3 contre)

Les conseillers Pierre Martineau, Gaétane Gaudreau et Janet Cooper votent contre la présente résolution.

La mairesse demande le vote et vote pour la résolution et désire ajouter que le fait de ne pas vouloir offrir de la formation à la directrice générale parce qu'elle est enceinte constitue de la discrimination.

QUE le conseil autorise l'inscription de la directrice générale Josiane Hudon, à la formation intitulée " Les directeurs généraux locaux et de MRC: rôles et collaborations ", donnée par l'ADMQ le 12 ou le 19 avril prochain, au coût de 304 \$ taxes en sus.

QUE le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires no 02 13000 454 et 02 13000 310.

ADOPTÉE

17-04-800

12.5 Renouvellement du contrat de M. Jean-Dominique Viens

ATTENDU QUE le conseil embauchait M. Jean-Dominique Viens à titre de journalier de la voirie en avril 2016, le tout tel qu'il appert de la résolution no 16-04-524;

ATTENDU QUE la municipalité est satisfaite du rendement de M. Viens et désire renouveler son contrat de travail pour une autre année;

Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil renouvelle le contrat de M. Jean-Dominique Viens à titre de journalier et d'adjoint à la voirie pour la prochaine année, aux conditions prévues aux contrats de travail, dont le conseil reconnaît avoir reçu copie et se dit en accord avec les termes.

QUE le conseil autorise et mandate la Mairesse ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

QUE le montant des dépenses est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

17-04-801

12.6 Embauche des employés des rampes de mise-à-l'eau

ATTENDU QUE le conseil renouvelait en avril 2016 les contrats de travail des employés responsables des rampes de mise-à-l'eau, le tout tel qu'il appert de la résolution no 16-04-523;

ATTENDU QUE tous et toutes ont manifesté leur intérêt à revenir cette année et que la municipalité est satisfaite de leur travail et désire les réembaucher pour la prochaine saison;

Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin

Appuyé par le conseiller Christian Laporte

Il est résolu

QUE le conseil renouvelle les contrats de Mme Maryse Lévesque, de M. Jean Plante et M. Gaétan Lessard à titre de responsables des rampes de mise-à-l'eau pour la saison 2017, aux conditions prévues aux contrats de travail, dont le conseil reconnaît avoir reçu copie et se dit en accord avec les termes.

QUE le conseil autorise et mandate la Mairesse ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité lesdits contrats de travail.

QUE le montant des dépenses est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

17-04-802

12.7 Affectation du surplus pour la réfection du pont couvert

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir davantage d'argent pour voir à la réfection du pont couvert;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le conseil affecte un montant de 50 000\$ à même le surplus libre pour la réfection du pont couvert.

ADOPTÉE

17-04-803

12.8 Réinstallation des logiciels PG sur le nouveau serveur

ATTENDU QUE le conseil acceptait l'offre de ASR Informatique pour l'acquisition d'un nouveau serveur en janvier dernier, le tout tel qu'il appert de la résolution no 17-01-727;

ATTENDU QUE PG Solutions doit intervenir dans l'opération afin de réinstaller les logiciels PG sur le nouveau serveur;

ATTENDU QUE PG a soumis une offre de service à ce titre;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil accepte l'offre de service de PG Solutions concernant la réinstallation de leurs logiciels sur le nouveau serveur à raison de 5 à 7 heures de service technique, le tout au coût de 1 008 \$ taxes en sus.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 414.

ADOPTÉE

17-04-804

12.9 Engagement avec la FQM relativement au remplacement temporaire de la directrice générale

ATTENDU QUE la directrice générale quittera au début juillet pour congé de maternité;

ATTENDU QUE le conseil doit entreprendre des démarches pour voir à son remplacement, et que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) propose ses services à cet égard;

ATTENDU QUE l'offre de service prévoit que la municipalité devra verser un montant de 1 500\$ uniquement dans l'éventualité où la FQM parvient à combler le poste;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil accepte l'offre de service de la FQM afin de combler de façon temporaire le poste de la direction générale, et s'engage à verser un montant de 1 500\$ dans l'éventualité où la FQM parvient à combler le poste à la satisfaction de la municipalité.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉE

17-04-805

12.10 Formation sur la gestion des conflits pour les employés municipaux

ATTENDU QUE l'organisme " Le Pont" offre une formation intitulée "Gestion des conflits" s'adressant aux employés municipaux;

ATTENDU QUE la formation a pour but de fournir aux employés les outils nécessaires afin de mieux composer avec les conflits en les gérant d'une manière plus saine;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil accorde la dépense de 125\$ pour la formation sur la gestion des conflits offerte aux employés municipaux, d'une durée de 2h30 et donnée à la Mairie par l'organisme "Le Pont". Des frais de déplacement du formateur peuvent également s'appliquer.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 13000 454.

ADOPTÉE

17-04-806

12.11 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - reddition de comptes 2016

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 127 433 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE suite aux changements apportés par le Ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil atteste le bilan présenté de la secrétaire-trésorière au montant de 178 179,60 \$ totalisant les frais admissibles encourus en cours d'année 2016 sur les routes locales 1 et 2, excluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

12.12 Règlement no 408-2017 amendant le règlement 394-2016 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques – Avis de motion

La conseillère Janet Cooper donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 408-2017 amendant le règlement 394-2016 sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet d'amender le règlement 394-2016 afin d'ajouter les préposés des rampes de mise-à-l'eau comme autorité compétente pour l'application du règlement.

13. HYGIÈNE DU MILIEU

17-04-807

13.1 Renouvellement de l'entente avec la Ressourcerie des Frontières

ATTENDU QUE le conseil reconduisait le contrat avec la Ressourcerie des Frontières pour le premier trimestre de 2017 et qu'une nouvelle proposition devait par la suite être présentée pour le reste de l'année 2017, le tout tel qu'il appert de la résolution no 16-12-703;

ATTENDU QUE la Ressourcerie n'a pu être en mesure de fournir la nouvelle proposition à ce jour compte tenu du revirement substantiel de leur structure organisationnelle;

ATTENDU QUE la Ressourcerie demande à la municipalité de reconduire le contrat pour un trimestre additionnel, et compte lui fournir d'ici la fin du mois d'avril la nouvelle proposition;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil accepte de reconduire le contrat avec la Ressourcerie des Frontières pour le prochain trimestre (avril, mai, juin) aux mêmes conditions qu'au premier trimestre, et effectuera les paiements sur une base mensuelle.

QUE le conseil demande à ce que la nouvelle proposition soit présentée sans faute d'ici la fin du mois de mai, autrement le contrat pourrait être résilié.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 45224 446.

ADOPTÉE

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.1 Dépôt du rapport du service incendie

Le rapport des activités mensuelles du département incendie du mois de mars 2017 est déposé aux membres du conseil.

17-04-808

14.2 Formation premiers soins pour huit pompiers

ATTENDU QUE huit des pompiers du service incendie de la municipalité doivent suivre une formation obligatoire sur les premiers soins;

ATTENDU QUE le Cégep de Sherbrooke offre ladite formation d'une durée de 16 heures, au coût 1 508 \$ pour 12 pompiers (quatre autres pompiers de d'autres services se joindront au groupe et rembourseront leur part à la municipalité);

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil accorde la dépense de 125,67\$ taxes en sus par pompier pour 8 pompiers pour la formation sur les premiers soins offerte par le Cégep de Sherbrooke.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 22000 454.

ADOPTÉE

17-04-809

14.3 Ajustement de l'échelle salariale des pompiers

ATTENDU QUE le service incendie demande à ce que leur échelle salariale soit augmentée en fonction de l'IPC;

ATTENDU QUE le conseil n'a pas octroyé l'IPC aux employés de l'administration pour 2017 et s'en remettait aux échelons de leur politique salariale, à l'exception des employés arrivés au bout de l'échelle;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE compte tenu de ce qui précède, le conseil, par souci de cohérence et d'équité envers tous les employés, ne majorera pas la structure salariale des pompiers, à l'exception du tarif pour les pratiques, lequel ne contient aucune autre possibilité d'augmentation (échelon). L'IPC sera de 1.4 %, rétroactivement au 1er janvier 2017.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 22000 141.

ADOPTÉE

15. LOISIRS ET CULTURE

17-04-810

15.1 Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie

ATTENDU QUE la municipalité désire être membre du Conseil sport loisir de l'Estrie et qu'il en coûte 70 \$ pour y adhérer;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil accorde la dépense de 70\$ pour adhérer au Conseil sport loisir de l'Estrie, jusqu'au 31 mars 2018.

QUE le conseil nomme la mairesse Francine Caron Markwell l'agente de développement Hélène Hamel afin de représenter la municipalité lors de l'assemblée annuelle qui aura lieu le 25 mai prochain.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70190 996.

ADOPTÉE

17-04-811

15.2 Mois de la jonquille

ATTENDU QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

ATTENDU QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

17-04-812

15.3 Fête du Canada 150e

ATTENDU QUE la municipalité prévoit organiser la fête du 150e du Canada le 5 août prochain et qu'un budget de 5 000\$ a été prévu en ce sens pour 2017;

ATTENDU QUE plusieurs dépenses seront entreprises dans les prochaines semaines/mois et qu'il est opportun que le conseil octroie le budget en ce sens et laissent la gestion de ce budget à certains membres du comité désignés à cet effet;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 5 000 \$ pour l'achat de matériel, location d'équipements et autres dépenses nécessaires dans le cadre de l'organisation de la fête du Canada 150e.

QUE la municipalité bénéficie actuellement d'une subvention d'environ 22 000 \$, de 2 000 \$ de la municipalité d'Ogden et de 1 000 \$ de la ville de Stanstead.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 70290 493.

ADOPTÉE

17-04-813

15.4 Règlement no 405-2017 établissant les tarifs pour les rampes de mise à l'eau et les stationnements municipaux – Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 6 mars dernier, la conseillère Gaétane Gaudreau a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 405-2017;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'établir les tarifs pour les rampes de mise à l'eau et les stationnements municipaux et d'abroger tout règlements antérieurs à ce titre;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le Règlement no 405-2017 établissant les tarifs pour les rampes de mise à l'eau et les stationnements municipaux.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

16. VARIA

Spectacle gratuit organisé par les Correspondances d'Eastman qui aura lieu à la salle de la Mairie, vendredi le 21 avril prochain.

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Certaines questions quant à la tenue du registre pour le règlement 403-2017.

Un citoyen soulève l'idée de seulement faire une réinsertion de ponceau au lieu de son remplacement.

Il est également question du tarif des rampes de mise à l'eau qui sont les mêmes cette année que l'an dernier.

17-04-814

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 20h49.

Francine Caron Markwell
Mairesse

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-
trésorière